



Le transport public indépendant

AGIR est une association créée en 1987 par des élus et des techniciens souhaitant mettre à disposition des collectivités territoriales une expertise opérationnelle. Les adhérents de l'association bénéficient de différents services permettant de répondre aux problématiques diverses auxquelles ils peuvent être confrontés.

En 2020, AGIR compte désormais 300 adhérents, dont 210 autorités organisatrices urbaines et interurbaines et 90 exploitants indépendants des groupes de transport.

Les services d'AGIR proposés aux adhérents sont organisés autour de 4 axes :

- Un service questions / réponses
- Des études personnalisées
- Un catalogue de formations
- Des outils d'échanges de bonnes pratiques

Les Services proposés par AGIR

AGIR met à la disposition de ses adhérents une plateforme d'experts : juridique, technique, exploitation, marketing, communication, finances, fiscalité, etc. Ils mettent leur expertise « métier » et leur pratique des réseaux au service des adhérents.

1. L'ASSISTANCE AGIR : UN SERVICE « QUESTIONS/RÉPONSES » RÉACTIF

Sollicitée par téléphone ou par mail, l'équipe AGIR traite les questions des adhérents et fournit des réponses argumentées sous forme de consultations.

Exemples de questions traitées :

COMPÉTENCES :

- Les compétences d'une AOM sont-elles obligatoires ou « à la carte » ?
- Les communautés de communes sont-elles dans l'obligation de prendre la compétence « mobilité » ?
- Quelles sont les modalités du transfert de la compétence mobilité à une communauté de communes ?
- Comment s'opère le transfert de la compétence mobilité entre la région et la communauté de communes ?

RÉGLEMENTATION :

- Quelles sont les différences entre un service public de transport et un service privé ?
- Quelles sont les évolutions apportées par la Lom en matière de services de substitution ?

VERSEMENT MOBILITÉ :

- Que peut financer le versement mobilité ?
- Quelles sont les conditions pour moduler le versement mobilité pour les syndicats mixtes ?

MOBILITÉ DURABLE :

- Quelles sont les obligations de prise en charge des vélos dans les réseaux de transport public ?
- Quels sont les indicateurs de suivi pertinents d'un service de transport à la demande ?
- Quels montants annuels l'employeur peut-il prendre en charge dans le cadre du Forfait mobilités durables ?

TECHNOLOGIES :

- Quelles sont les obligations des réseaux en matière d'ouverture des données transport ?
- De quel niveau d'information des voyageurs l'AOM doit-elle s'assurer ?
- Comment créer des outils qui facilitent l'ouverture de la vente des titres ?

2. LES ÉTUDES AGIR : UNE EXPERTISE PERSONNALISÉE

Dans le cadre de l'adhésion, un crédit de 5 journées d'assistance est disponible à utiliser en une ou plusieurs fois.

Exemples de missions d'assistance réalisées :

SUIVI DES CONTRATS :

- Appui technique, juridique et financier dans les procédures de renouvellement des contrats (marchés, DSP, etc.)
- Audit juridique, technique et/ou financier des contrats de transport et optimisation du suivi de l'exécution des contrats
- Aide au suivi du délégataire
- Suivi des obligations contractuelles
- Reporting
- Avenants

GESTION DU RÉSEAU :

- Création et optimisation d'un réseau de transport urbain
- Audit de l'entretien des véhicules et de l'organisation de l'atelier par le délégataire
- Impacts de la gratuité totale du réseau de transport

FINANCEMENT ET FISCALITÉ :

- Analyse de demandes de remboursement ou d'exonération de versement transport
- Optimisation fiscale des conventions de transport de voyageurs (récupération TVA)

COMPÉTENCES :

- Assistance pour le conventionnement relatif à la compensation financière du transfert de la compétence « transport » dans le cadre d'un élargissement du ressort territorial
- Etude d'opportunité de la prise de compétence mobilité pour une communauté de communes (enjeux techniques et conséquences juridiques)

MODES DE GESTION :

- Assistance dans le choix du mode de gestion
- Étude de faisabilité, création et mise en œuvre de SPL et régie

➤ Animation et/ou intervention à des séminaires

AGIR anime ou intervient lors de réunions organisées par ses adhérents : séminaire internes, séminaires élus, réunions d'information avec du public, etc.

Exemples d'interventions :

- À la Grande Motte : « Les nouvelles technologies au service des mobilités durables des touristes » (ANETT)
- À Cherbourg : « Conférence sur les plans de déplacement urbain »
- À Montreuil-sur-Mer : « Les différents modes de gestion et de financement des transports publics »

3. FORMATIONS

Organisme de formation agréé, AGIR propose à ses adhérents des formations opérationnelles dans le cadre de leur cotisation. Ces formations couvrent tous les domaines qui concernent les AO : planification de la mobilité, optimisation des réseaux de transport, politique cyclable, mobilités alternatives, finances, marchés publics, DSP, modes de gestion, communication, etc.

Exemples de formations 2020 :

- Cycle de formations « LOM » :
- Panorama des missions d'une AOM
- Cadrage de l'accessibilité des transports publics
- Elaborer / réviser un plan de mobilité
- L'ouverture des données transport et de la vente des titres
- La gestion directe d'un réseau de transport (régie, SPL)
- Les DSP en transport public (lancement d'une DSP, outils de négociation, coûts)
- La maîtrise et le suivi du versement transport
- La fiscalité des transports publics de voyageurs
- Le pilotage de l'exploitation d'un réseau de transport
- Les marchés publics de transport public de voyageurs
- Cycle vélos et modes actifs
- La transformation digitale de la mobilité du quotidien

Toujours dans le cadre de leur adhésion, les adhérents peuvent solliciter des formations délocalisées et personnalisées.

Exemples de formations délocalisées 2020 :

- Points d'arrêts de bus/car sécurisés et accessibles : de la conception à la réalisation

4. ECHANGES ET PARTAGES DES PRATIQUES & CONNAISSANCES

AGIR organise le partage de connaissances et contribue à l'échange d'expériences entre ses adhérents.

➤ Les groupes de travail :

Grâce à un réseau de professionnels dynamiques, AGIR pilote des groupes de travail, lieux d'échanges autour de cas pratiques, de retours d'expérience et d'interventions d'experts. Les groupes sont coanimés par un référent choisi parmi les adhérents.

- Le groupe AOM, sur des sujets d'ordre général en fonction de l'actualité (transfert de compétence, gratuité, tarification sociale)
- Le groupe juridique, dédié aux thèmes juridiques en lien avec la mobilité
- Le groupe Nouvelles Technologies, sur le digital, les systèmes, les données transports, etc.
- Le groupe Mobilités actives, l'intégration du vélo et de la marche dans les politiques de mobilité

Les AOM peuvent également participer aux groupes de travail suivants :

- Tramway
- Transport à Haut niveau de service (THNS)
- Marketing – Communication

➤ Une plateforme de communication sur Internet « résO AGIR »

résO AGIR est à la fois une base de données (guides pratiques, notes, annuaire des adhérents) et un véritable lieu d'échanges et de partage des pratiques et savoirs des professionnels. Ce réseau social privé permet la diffusion d'articles de presse spécialisée, de notes de travail sur des thèmes d'actualité et de supports de formation auprès des adhérents.

➤ Les enquêtes comparatives et/ou des études de benchmarking

AGIR réalise à la demande des enquêtes auprès des AOM pour leur permettre de comparer la performance de leur réseau.

Exemples d'enquêtes réalisées :

- Organisation et gestion du transport à la demande
 - Financement des points d'arrêt
 - Pratique en matière de pénalités dans les contrats de DSP
 - Fonctionnement des navettes de centre-ville
-

➤ Les journées d'échanges et d'information

Pour répondre aux problématiques d'actualité des autorités organisatrices, AGIR organise régulièrement des Journées d'échanges, à Paris en collaboration avec d'autres associations (AMF, GART, etc.) ou avec ses adhérents.

Exemple de Journées d'échanges :

- À Paris, en 2020 : Journées d'information sur la loi d'orientation des mobilités (LOM)
 - À Grenoble, en 2019 : « Pôle d'échanges multimodal : à quels enjeux répondre et comment réussir son projet ? »
-

➤ Les Journées AGIR

Chaque année, dans une ville différente et à l'invitation d'un adhérent, AGIR réunit 700 professionnels de la mobilité autour d'un cycle de conférences et d'un salon professionnel. En 2020, les Journées AGIR auront lieu à **Albi les 8 et 9 octobre**.

>> Informations : www.journees-agir.org